

Décisions du Conseil municipal
du mardi 31 mars 2009

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2009 :

Madame le maire propose aux membres du Conseil municipal de remettre son approbation lors de la prochaine séance.

II – PERSONNEL :

1 – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- DÉCIDE à compter du 1^{er} avril 2009 :
 - La création d'un poste de contrôleur principal de travaux (promotion interne),
 - La création d'un poste d'attaché territorial (promotion interne),
 - La création d'un poste de rédacteur territorial (promotion interne),
 - La suppression de deux postes d'agents de maîtrise qualifiés (départ en retraite).
- DIT que le tableau des effectifs de la ville sera modifié en conséquence.

III – FINANCES :

2 – REPRISE ANTICIPÉE – RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2008 (Ville et Service eau & assainissement) :

I - VILLE :

Après étude des différents tableaux présentés (équilibre financier des 2 sections, balance générale), LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

§ Constate :

À un excédent de fonctionnement de	666 640.08 €uros
À un excédent d'investissement de	469 633.99 €uros
À l'état des restes en dépenses s'élève à	368 330.43 €uros
À l'état des restes en recettes s'élève à	583 068.78 €uros.

- Affecte provisoirement l'excédent de fonctionnement :
 - 166 640.08 € à la section de fonctionnement
 - 500 000.00 € à la section d'investissement.
- Dit que l'affectation définitive sera approuvée lors du vote du Compte Administratif 2008.

II - SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT :

Pour le service de l'Eau, la vue d'ensemble du Compte Administratif 2008 arrêté provisoirement fait ressortir :

À un excédent d'exploitation de	127 226.08 <u>€uros</u>
À un excédent d'investissement de	332 266.20 <u>€uros</u>
À l'état des restes en dépenses s'élève à	321 780.09 <u>€uros</u>
À l'état des restes en recettes s'élève à	246 186.20 <u>€uros</u> .

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- Décide l'affectation de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement.
- Dit que l'affectation définitive sera approuvée lors du vote du Compte Administratif 2008.

3 – BUDGET PRIMITIF 2009 :

L - VILLE :

Le Budget Primitif 2009 est présenté en équilibre, en recettes & en dépenses, et arrêté aux sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	6 725 000 €	6 725 000 €
Section d'Investissement	3 997 100 €	3 997 100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- Vote le Budget Primitif 2009 de la Ville par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	2 608 275.00 €
012 – Charges de personnel	2 478 425.00 €
65 – Autres charges gestion courante	656 400.00 €
66 – Charges financières	242 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	13 900.00 €
023 – Virement à la section d'investist	500 000.00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	226 000.00 €
	6 725 000.00€

Recettes :

70 – Produits des services	453 500.00 €
73 – Impôts et taxes	3 697 221.00 €
74 – Dotations et participations	2 053 072.00 €

75	– Autres produits gest.courante	213 289.00 €
013	– Atténuation de charges	100 000.00 €
76	– Produits financiers	30.00 €
77	– Produits exceptionnels	6 247.92 €
042	– Opérations d'ordre entre sections	35 000.00 €
002	– Excédent antérieur Reporté Fct.	166 640.08 €
		6 725 000.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

	<u>RAR.2008</u>	<u>Nvelle Prop.</u>	<u>Total</u>
16	– Remboursement d'emprunts	380 000.00	380 000.00 €
21	– Immobilisations corporelles	115 218.02 €	439 350.00 €
23	– Immobilisations en cours	253 112.41 €	2 774 419.57 €
040	– Opérations d'ordre entre sections		35 000.00 €
		368 330.43 €	3 997 100.00 €

Recettes :

	<u>RAR.2008</u>	<u>Nvelle Prop.</u>	<u>Total</u>
001	– Solde Exécution Invest	469 633.99 €	469 633.99 €
021	– Virement de la section de fct	500 000.00 €	500 000.00 €
10	– Dotations Fonds divers (Hors 1068)	567 000.00 €	567 000.00 €
1068	– Dotations Fonds div(Réserves)	500 000.00 €	500 000.00 €
13	– Subventions d'investissement	83 068.78 €	151 397.23 €
16	– Emprunts et dettes assimilées	500 000.00 €	1 000 000.00 €
040	– Opérations d'ordre entre sections		226 000.00 €
		583 068.78 €	3 997 100.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET), d'adopter le tableau relatif aux concours pour les associations.

Il est précisé que les personnes intéressées (Madame Thérèse ROCHE, M. Bernard PAPIN, M. René GARCHER et Mme Nang CAGNAT), Président(e)s d'Associations n'ont pas pris part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET), de fixer les taux des contributions directes comme indiqués ci-après :

	BASES 2009	TAUX 2008	TAUX 2009	VARIATION TAUX	PRODUIT 2009
TH	4 939 000.00 €	21.77	21.77	0%	1 075 220 €
TF (Bâti)	3 773 000.00 €	32.94	32.94	0%	1 242 826 €
TF (Non Bâti)	46 100.00 €	57.60	57.60	0%	26 554 €
TP	2 001 000.00 €	12.15	12.15	0%	243 121 €
TOTAL	10 759 100.00 €				2 587 721 €

II - SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT :

Le Budget Primitif 2009 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses. Il comprend en section d'investissement la reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice précédent. Il est arrêté aux sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	291 450 €	291 450 €
Section d'Investissement	1 320 510 €	1 320 510 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- Vote le Budget Primitif 2009 du Service Eau – Assainissement par chapitre :

Section d'exploitation :

Dépenses :

011 – Charges à caractère général	34 600.00 €
65 – Autres charges gestion courante	7 000.00 €
66 – Charges financières	16 000.00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	161 500.00 €
023 – Virement à la section d'investist	72 350.00 €
	291 450.00€

Recettes :

70 – Vente de produits	195 000.00 €
74 – Subventions d'exploitation	25 000.00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	71 450.00 €
	291 450.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

	<u>RAR.2008</u>	<u>Nvelle Prop.</u>	<u>Total</u>
040 – Opérations d'ordre entre section		71 450.00 €	71 450.00 €
16 – Emprunts et dette assim.		53 003.91 €	53 003.91 €
23 – Immobilisations en cours	269 046.89 €	731 000.00 €	1 000 046.89 €
27 – Autres Immobilisations fin.	52 733.20 €	143 276.00 €	196 009.20 €
	321 780.09 €	998 729.91 €	1 320 510.00 €

Recettes :

	<u>RAR.2008</u>	<u>Nvelle Prop.</u>	<u>Total</u>
001 – Solde d'Invest. reporté		332 266.20 €	332 266.20 €
021 – Virement section invest.		72 350.00 €	72 350.00 €
10 – Dotations Fonds divers		127 226.08 €	127 226.08 €
13 – Subventions d'investissement	193 453.00 €	27 705.52 €	221 158.52 €

16 – Emprunts et dettes assimilées		210 000.00 €	210 000.00 €
27 – Autres immob. financières	52 733.20 €	143 276.00 €	196 009.20 €
040 – Opérations d'ordre entre sections		161 500.00 €	161 500.00 €
	246 186.20 €	1 074 323.80 €	1 320 510.00 €

4 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES POUR 2009 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- Décide de porter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 17.60% à 18.60% pour l'année 2009.
- Dit que le produit attendu est de 710 470 € et sera inscrit à l'article 7331, fonction 812 du Budget Primitif 2009.

5 – APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE RELATIF AU FCTVA :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2 353 987 €.
- Décide d'inscrire au budget de la Commune, chapitre 23, un montant de 3 027 531.98€ de dépenses réelles d'équipement, supérieur à la moyenne de référence susvisée.
- Autorise Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

IV – URBANISME :

6 – ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE E n°58 SITUÉE CHEMIN DES ANDINS:

CONSIDÉRANT que la SAFER de l'Île de France n'a pas de projet agricole sur ce bien ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- DÉCIDE d'acquérir à l'amiable le terrain appartenant à M et Mme V, situé chemin des Andins cadastré E n° 58 d'une superficie de 1809 m², moyennant le prix de 4000,00 euros (quatre mille euros).
- AUTORISE Madame le Maire ou son Adjoint, à signer l'acte notarié et toutes les pièces correspondant à cette acquisition.

- DIT que la dépense sera inscrite au budget 2009.

V – MARCHÉS PUBLICS :

7 – PRINCIPE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- DÉCIDE de retenir :
 - la gestion déléguée.

8 – PRINCIPE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- DÉCIDE de retenir :
 - la gestion déléguée.

9 – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (COP) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- DÉCIDE d'habiliter la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à siéger en tant que COP, dans le cadre d'une délégation de service public.

10 – ADOPTION DU PROJET DU CAHIER DES CHARGES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- ACCEPTE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.
- AUTORISE le Maire à engager les actions nécessaires pour lancer la procédure de délégation du service public de l'EAU.

11 – ADOPTION DU PROJET DU CAHIER DES CHARGES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (M. André BLANCHARD, Mme Christine DESCAMPS, M. Michel VELA, Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE, Mme Patricia LHUILLIER et M. Damien PERNET) ;

- ACCEPTE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;
- AUTORISE le Maire à engager les actions nécessaires pour lancer la procédure de délégation du service public de L'ASSAINISSEMENT.

VI – SCOLAIRE - PERISCOLAIRE :

12 – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE CLASSE MATERNELLE AU GROUPE SCOLAIRE DES CHAMPS-FORTS (RENTREE SCOLAIRE 2009) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- DEMANDE à l'Inspecteur d'Académie en résidence à Melun l'ouverture d'une classe en faveur de l'école maternelle des Champs Forts pour la rentrée 2009.

TABLEAU PRÉVISIONNEL AU 17.03.09
RENTREE 2009/2010

	EFFECTIFS au 17.03.09	MOYENNE	SORTIES GS	DÉPARTS	ARRIVÉES PS	ARRIVÉES GS/MS	RENTREE 2009	MOYENNE
MATERNELLE CHAMPS FORTS	123	30.75 (4 classes)	34		32	3	124	31.00 (4 classes)

13 – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE CLASSE MATERNELLE AU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE (RENTREE SCOLAIRE 2009) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- DEMANDE à l'Inspecteur d'Académie en résidence à Melun l'ouverture d'une classe en faveur de l'école maternelle « Les Couleurs » pour la rentrée 2009.

TABLEAU PRÉVISIONNEL AU 17.03.09
RENTREE 2009/2010

	EFFECTIFS au 17.03.09	MOYENNE	SORTIES GS	DÉPARTS	ARRIVÉES PS	ARRIVÉES GS/MS	RENTREE 2009	MOYENNE
MATERNELLE « LES COULEURS »	151	30.20 (5 classes)	52	1	49	4	151	30.20 (5 classes)

14 – FONDS E.CO.LE 2009 : ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES EXISTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, 2 voix contre (M. Michel VELA et Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) et 2 abstentions (M. André BLANCHARD et M. Damien PERNET) ;

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 25 % du montant H.T. pour la tranche de travaux dont le montant est supérieur à 15 250 € H.T et inférieur ou égal à 60 980,00 €.

La subvention maximale est de 16 770 € pour les communes ayant de 16 à 75 classes.

LISTE DES TRAVAUX

École élémentaire du Centre

- Revêtement de sol – classe n°74 266.84 €
- Réparation de l'interphone 94.23 €
- Changement des robinets des radiateurs (classes de l'étage)1 602.00 €

École élémentaire des Champs Forts

- Pose de stores (2 classes) 5 830.00 €

École maternelle « Les Couleurs »

- Pose de cloisons séparatives 686.93 €

Groupes scolaires du Centre et des Champs Forts

- Réfection des toitures 7 419.08 €

Restaurant scolaire du Centre

- Travaux d'agencement pour deux salles de classe77 000.00 €

TOTAL H.T 96 899.08 €

15 – FONDS E.CO.LE 2009 : PREMIER ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, 2 voix contre (M. Michel VELA et Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) et 2 abstentions (M. André BLANCHARD et M. Damien PERNET) ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 46 € par rationnaire, dans la limite de 50 % du montant HT des acquisitions ; subvention plafonnée à 6 900,00 €

16 – FONDS E.CO.LE 2009 : EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DU CENTRE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 4 voix contre (M. Michel VELA et Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) Mme Christine DESCAMPS et M. Damien PERNET) ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 153 € par rationnaire, dans la limite de 35 % du montant HT des travaux ; subvention plafonnée à 22 950,00 €.
- **APPROUVE** le plan de financement proposé.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu le récépissé du dépôt complet du dossier de demande de subvention.

17 – FONDS E.CO.LE 2009 : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE DES CHAMPS FORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 153 € par rationnaire, dans la limite de 35 % du montant HT des travaux ; subvention plafonnée à 22 950,00 € ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu le récépissé du dépôt complet du dossier de demande de subvention.

VII – TRAVAUX :

18 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES VITRES DU GYMNASSE D'ESBLY:

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- § APPROUVE l'avant-projet présenté ci-dessus, ainsi que son plan de financement.
- § SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne, au titre des équipements sportifs et socio-éducatifs (au taux de 30 % du montant total hors taxe des travaux envisagés).
- § DIT que le montant des travaux restant à la charge de la commune sera inscrit au BP 2009.
- § AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention.
- § **S'ENGAGE :**
 - ü à inscrire au budget de la collectivité le concours financier qui restera à sa charge ;
 - ü d'ouvrir l'équipement à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements) ;
 - ü d'informer le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement ;
 - ü à affecter les locaux aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention ;
 - ü à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations ;
 - ü à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de la notification de subvention ;
 - ü de ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention.

VIII – DÉCISIONS DU MAIRE :

19 – DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND acte de la décision suivante :

ü Décision du Maire n° 2009-01 du 20 février 2009 :

- Signature d'un contrat réactualisé incluant notamment une nouvelle desserte pour le lotissement « Les Vergers » avec la Société MARNE ET MORIN relatif au transport des enfants vers le collège Louis Braille pour l'année scolaire 2008/2009.

Ce contrat fera l'objet d'un ajustement tarifaire chaque année pour garantir un meilleur équilibre économique dans l'exploitation des services.